

# L'éducation sexuelle: pourquoi, comment?

2/2012

24 février

www.le-ser.ch

www.revue-educateur.ch

## Neuchâtel en bref

#### Intégration

L'Observatoire de l'intégration scolaire (OIS) est un groupe de réflexion et de proposition, institué par le Comité cantonal (CC) du Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN). Ce groupe trouve son origine dans le contexte suivant. Le Groupe de travail «Intégration», mandaté par le chef du DECS pour développer un concept cantonal, a rendu son rapport au début de l'année passée. Le Grand Conseil sera appelé à ratifier le Concordat sur la pédagogie spécialisée cette année. L'après-midi de la Journée syndicale 2011 a été consacré à la problématique de l'intégration. Les représentants des autorités ont présenté l'état d'avancement des travaux. Ils ont pu entendre des exemples d'intégrations vécues actuellement dans le terrain. Une résolution sur le sujet de l'intégration a également été adoptée lors de l'AG.

La mission de ce groupe est d'assurer une veille documentaire sur les thèmes de l'intégration scolaire et de la pédagogie spécialisée, particulièrement dans les contextes suisse et neuchâtelois; de collecter et de documenter les expériences vécues d'intégration scolaire: d'analyser l'évolution de la situation politique, administrative et pédagogique dans le domaine de l'intégration scolaire; de faire des propositions au comité cantonal, sur le plan des négociations avec les autorités et les employeurs, ainsi que sur le plan de l'information aux partenaires et au public; de représenter le SAEN au sein de la Commission de l'enseignement spécialisé (CES) du Syndicat des enseignants romands (SER).

Pour tous renseignements: president@saen.ch (cc-sl)

## Intégration professionnelle ou Garantie pièces et main d'œuvre?

Le DECS a présenté son «plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle» lors d'une conférence de presse qui réunissait les représentants de nos autorités ainsi que des «partenaires» issus des «milieux économiques»¹.

Le rapport<sup>2</sup> détaillant les mesures envisagées se veut une réponse à une motion déposée par des députés en 2006. Logiquement, tous ceux qui auront lu avec un degré d'attention acceptable le document qui leur a été remis auraient dû refuser ce rapport.

En effet, la motion est intitulée «Pour des places d'apprentissages accessibles» et demande que «la formation duale et l'intégration professionnelle des jeunes [soient] mises en avant, développées et mises en priorité par le Conseil d'Etat». Et l'on peut se demander si la redéfinition du «paysage de la formation postobligatoire» de notre canton ne va pas à fins contraires.

L'étude ayant mesuré les surcoûts dus à la grande proportion d'apprentissages en école de métiers est mise en exergue et se trouve citée à chaque occasion pour justifier les opérations de «dualisation» de la formation en cours... alors que la motion demande à l'Etat non pas de faire des économies budgétaires, mais «d'étudier les moyens d'adopter une politique de soutien aux apprentissages proactive et valorisante». Quant à la notion «d'intégration professionnelle», le rapport y substitue allègrement d'«employabilité», beaucoup plus couramment utilisée dans les milieux bien introduits au DECS en ce moment. Le DECS travaille-t-il vraiment dans l'intérêt des élèves? De tous les élèves?

L'entente cordiale entre le DECS et les milieux économiques ou l'augmentation du nombre de places d'apprentissages (envisagée principalement comme un moyen de compenser la fermeture progressive, et déjà presque complètement réalisée des filières CFC en école) ne peuvent pas constituer une politique globale de formation. Augmenter la qualité des can-

didats qui formera la relève dans les entreprises de notre région est certes utile, voire nécessaire. Mais la situation des élèves les moins «concurrentiels» ne se fera que plus difficile encore. L'affirmation désormais rituelle de ne vouloir «laisser personne sur le bord du chemin» ne parvient plus à masquer les manques... Précisant ce qui se trouvait derrière l'intention du DECS de «redessiner le paysage du soutien aux élèves en difficulté». Philippe Gnaegi évoque ASPEDI, l'harmonisation des mesures communales au sein d'un concept cantonal et la détection précoce (à 4 ans) des difficultés pouvant justifier des mesures d'orthophonie ou de psychomotricité. En ajoutant que ces mesures doivent être proposées hors du temps scolaire. On voudrait croire nos autorités quand elles affirment mettre autant d'énergie dans ce dossier que dans celui de l'augmentation de l'employabilité des jeunes...

Les améliorations visées (et qui seront certainement réalisées à court ou moyen terme) sont certes appréciables (notamment en période préélectorale): économiesbudgétaires pérennes, orientation professionnelle meilleure, moins de redoublement ou d'abandons de formation, meilleure lisibilité des parcours de formation au secondaire II, etc. Mais ce plan ne répond pas à la motion. Dommage. (sl)

¹ www.ne.ch/neat/documents/info\_archives/ TousCP\_5983/Jui12\_dec12\_13259/Enbref853Plan ActionFormation.pdf

www.ne.ch/neat/documents/Autorites/ gc\_1414/ODJ\_1702/GC\_2012\_01\_files/11047\_CE.pdf





La restructuration de l'Etat neuchâtelois, avec à la clé une modernisation du canton qui passe notamment par le renforcement de synergies dans l'espace BEJUNE (sécurité, éducation, santé, etc.), n'est pas encore achevée. Le secteur de la formation, qui ne bénéficie pas de puissants appuis politiques, risque encore de subir des coupes claires si les enseignants et les parents d'élèves ne font pas bloc pour s'opposer à la poursuite d'économies qui péjorent sensiblement les conditions de l'exercice de la profession enseignante.

John Vuillaume

## Inquiétudes

# pour l'école neuchâteloise

Dune majorité du Conseil d'Etat, derrière Mme Gisèle Ory, a décidé pour des raisons politiques (ménager le Haut du canton) et politiciennes (assurer sa réélection) de suspendre les efforts de rationalisation du système hospitalier neuchâtelois, avec comme conséquences le maintien de surcoûts en matière de politique sanitaire, sans aucune amélioration économique ou médicale pour les assurés et citoyens neuchâtelois.

Les économies qui ne seront pas réalisées dans le domaine de la santé se feront-elles en partie dans celui de la formation, là où les coupes budgétaires et les restructurations diverses font moins de vagues, car elles paraissent sans conséquences à court terme, n'hypothéquant «que» l'avenir de notre jeunesse?

## 1) M. Philippe Gnaegi, le champion des économies

M. Philippe Gnaegi a-t-il apporté son soutien à Mme Gisèle Ory dans la poursuite d'une politique hospitalière trop dispendieuse pour notre canton? Si c'est le cas, les enseignants du canton ont du souci à se faire. En effet, la seule promesse que le chef du département de l'éducation a tenue depuis son arrivée au pouvoir est la poursuite inexorable d'économies dans l'école neuchâteloise, notamment dans le post-obligatoire. Comme les déficits du canton sont

toujours à l'ordre du jour et qu'il ne faut pas s'attendre à ce que le monde politique prenne le taureau par les cornes en matière de politique hospitalière, les autres secteurs de la Fonction publique ne devraient-ils pas s'attendre pas à morfler de nouveau, instruction publique en tête?

## 2) Les réformes en cours dans l'école neuchâteloise

M. Philippe Gnaegi a succédé à un trou noir, Mme Sylvie Perrinjaquet, invitée il y a peu et de manière tout à fait justifiée par le corps électoral neuchâtelois à quitter la politique active. Son bilan à la tête de l'école neuchâteloise fut au-dessous de tout, et son successeur ne pouvait que bénéficier de la comparaison. Quand il s'agit d'économiser, M. Philippe Gnaegi ne consulte pas les syndicats d'enseignants. Mais, contrairement à sa devancière, il travaille dur, dirige son département et peut compter sur de solides majorités au Grand Conseil, ce qui ne facilite pas la tâche des défenseurs de l'école neuchâteloise.

La plupart des réformes entreprises et menées durant la législature répond à une volonté d'économiser dans la formation. Dans ces conditions, réforme ne signifie donc pas nécessairement amélioration. Faire mieux avec moins relève de la croyance idéologique, pas de l'ambition politique. Faire mieux avec les mêmes moyens confine souvent à la

gageure: réformer le système des filières du secondaire I sans adjonction d'argent supplémentaire n'est peut-être tout simplement pas réaliste.

## 3) Et les perspectives d'avenir?

Seul un redressement des finances de notre canton permettra de redonner des couleurs à notre école, notamment une amélioration des salaires enseignants dans les deux premiers cycles HarmoS. Le destin de notre chef Philippe Gnaegi avec qui le dialogue, exigeant mais nécessaire, a été rétabli n'est quant à lui pas encore connu. Si sa réélection semble assurée – on ne voit pas pourquoi l'électorat de droite ne lui renouvellerait pas sa confiance -, deux cas de figures nourrissent les inquiétudes des enseignants neuchâtelois. Le premier est le départ de M. Philippe Gnaegi du département de l'éducation pour celui de l'économie, ce qui lui éviterait d'assumer dans la durée les conséquences des mesures d'économies qu'il a décidées. Le second est qu'il débute son second mandat à la tête du département de l'éducation comme le premier, avec de brutales mesures d'économies prises sans concertation, avec le risque réel d'allumer une sorte de guerre scolaire que pourtant personne, M. Philippe Gnaegi en premier lieu, n'appelle de ses vœux.

Jusqu'à maintenant, les quelque 20'000 élèves du canton de Neuchâtel, s'ils rencontraient des difficultés dans leur scolarité, pouvaient bénéficier de mesures d'aide, proposées notamment par des orthophonistes, des psychomotriciennes ou d'autres thérapeutes. Aujourd'hui, ces aides sont sérieusement remises en cause. Dans le texte suivant, nous nous sommes particulièrement attachée à décrire la situation de la psychomotricité et de l'orthophonie. Affaire à suivre!

Jacqueline Meylan

# Tout va très bien, Monsieur le marquis Gnaegi...

## Du démantèlement de l'aide aux élèves en difficulté en période de promotion de l'intégration

## Psychomotricité

Le Centre de psychomotricité de Neuchâtel (7,8 EPT1) offre des prestations tant pour les enfants de l'école régulière que pour ceux des institutions, avec un budget de 1,15 millions (2012). De plus, pour les traitements avec une prescription médicale<sup>2</sup>, les frais sont pris en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). D'un coût de 220'000 fr.. ces traitements se font en partie chez des psychomotriciennes privées, à raison d'une séance par semaine sur une période de deux ans, éventuellement renouvelable une seule fois. Pour tous les autres traitements, ce sont les parents qui payent.

Si Neuchâtel appliquait le même rapport postes/nombre d'élèves que Fribourg ou Vaud, il faudrait entre 13 (FR) et 26 (VD) EPT de psychomotricité... Dans ce contexte de sous-dotation aiguë, il est donc très difficile d'envisager une collaboration étroite entre l'école et les prestataires, même si celle-ci est souhaitée des deux côtés. Le Département veut cantonaliser la psychomotricité et ne plus rembourser les traitements en privé (une part des 220'000 fr). Mais l'augmentation, en contrepartie, de la dotation du Centre de psychomotricité d'un (1!) poste est

clairement insuffisante. On peut se demander qui est gagnant dans cette opération...

#### Orthophonie

Les orthophonistes ont un budget de 7,5 millions de francs. Dans ce secteur, les coupes ont été moins sévères que pour la psychomotricité<sup>3</sup>. Pourtant, elles péjoreront inévitablement la qualité des thérapies, car la prise en charge est désormais limitée à une seule période par semaine, elle-même réduite à 45 minutes (au lieu de 60 précédemment). Il faut relever que la tendance actuelle pour viser une thérapie efficace consiste au contraire à prévoir des séances rapprochées et limitées dans le temps, les séances d'une période par semaine étant considérées par la recherche comme peu efficaces.

D'autres décisions aggravent encore les choses: une séance manquée ne pourra plus être rattrapée; le traitement sera limité à deux ans, une série d'examens additionnels, lourds et chers, étant exigés pour poursuivre dans les cas très graves; plus de leçons pendant les vacances. Et la dyscalculie n'est toujours pas prise en charge...

On remarquera au passage que, avec la réduction de la durée des séances, une

orthophoniste subira une perte de salaire de 25%, puisqu'elle ne peut pas fixer une séance supplémentaire dans la matinée en compensation...

En résumé, il n'y aura plus ni prise en charge massive ni traitement de longue durée. D'autre part, comme il y a moins de redoublements, davantage d'élèves lisent avec difficulté. Est-ce vraiment le moment de diminuer les aides en orthophonie? A nouveau, qui est gagnant dans cette opération?

#### Bilans

A l'école primaire, cette année, les bilans intermédiaires<sup>4</sup> du mois de janvier ont été supprimés. Est-ce la meilleure manière d'accompagner les enseignants et d'avoir une vue d'ensemble des élèves? Là encore, qui est gagnant?

## Soutien

Enfin un poste a été doublé: celui du Soutien pédagogique spécialisé (SPS). Mais sa part reste insuffisante pour une intégration cohérente des enfants à besoins spécifiques. Si dans une commune on avait deux périodes, on passe en effet de deux à quatre périodes. Cela ne fera toujours que moins de 14% du temps de leçons où l'enseignant et l'en-

fant reçoivent de l'aide dans la classe. Les 86% restants, l'enseignant est seul avec l'(les) élève(s) en difficulté.

## Gestion et responsabilités

Aujourd'hui, les enseignants doivent vivre des changements lourds et potentiellement déstabilisants: le Plan d'études romand (PER) et HarmoS; la mise en place des nouvelles structures en vue de la régionalisation (verticalisation de la scolarité et cercles scolaires). Dans ce contexte, on se demande qui prendra en charge les enfants en difficulté. Qui aura la maitrise de ces nombreux dossiers?

#### **Objectifs antinomiques**

Thème extrêmement complexe, l'intégration s'ajoute aux exigences et aux changements décrits plus haut, ce qui provoque une surcharge de travail et crée un climat d'insécurité dans le corps enseignant.

L'intégration est le sujet de prédilection de tous les chefs d'instruction publique, la compétition entre eux leur fait prendre des décisions de bureaux, irréalisables dans la pratique. Philippe Gnaegi déclare vouloir faire de l'intégration son cheval de bataille, mais doit obéir à Jean Studer qui, lui, veut faire des économies... Par conséquent, le risque est grand de devoir faire de l'«intégration» sans moyens adaptés.

De plus, le débat est difficile. Les enseignants qui émettent des doutes sont catalogués comme réactionnaires, ou sont considérés comme incapables de s'adapter aux nouvelles idées pédagogiques. Ils subissent de fortes pressions liées à l'intégration. Il en va d'ailleurs de

même pour le non-redoublement. Les pays du Nord qui fonctionnent sans cette mesure sont cités en exemple, avec statistiques et schémas à l'appui, et les changements de procédure pour le passage d'un cycle à l'autre se mettent en place de manière aléatoire, ce qui désécurise les enseignants et fragilise l'institution école face aux exigences de certains parents.

OUI, je suis d'accord de tenter cette nouvelle démarche, mais que les formations des enseignants soient les mêmes, que l'encadrement parascolaire fasse partie intégrante du système et que l'on résorbe l'année et demie d'attente pour obtenir une période hebdomadaire de psychomotricité, par exemple... Viser l'intégration en supprimant les aides existantes (classes d'enseignement spécialisé) et sans mettre en place de nouvelles structures est simplement indécent vis-à-vis d'enfants auxquels on prétend accorder plus de droits!

L'intégration à tout prix peut aussi faire des dégâts. Il vaudrait la peine de se pencher sur la situation du Canada, notamment, qui fait marche arrière dans ce domaine<sup>5</sup>...

## Vision globale

Dans le canton de Neuchâtel manque cruellement un centre de «dépistage», où l'enfant serait vu dans sa globalité par plusieurs professionnels. De ces examens, différents, naîtraient une prise en charge adaptée et une meilleure collaboration école-parascolaire-famille. Ainsi, la famille serait moins ballottée et accepterait peut-être mieux l'aide proposée.

A l'heure où les neurosciences prennent un essor important<sup>6</sup>, il est indispensable de prévoir le développement de ce secteur. En effet, on doit maintenant chercher des personnes compétentes en dehors du canton.

Tous ces regards croisés, participant à une vision et à une dynamique communes, donneraient aux enseignants une meilleure connaissance de l'enfant, des propositions d'aide concrètes et efficaces, un savoir-faire reconnu...

## Double langage

Dans l'exposé qu'il a tenu lors de la journée syndicale 2011, Philippe Gnaegi, s'il a parlé du doublement des heures de SPS, s'est bien gardé d'évoquer les restrictions décidées pour la psychomotricité et l'orthophonie. Prétendre défendre l'intégration d'un côté et enlever les aides parascolaires de l'autre, cela s'appelle un double langage. De là à dire que Philippe Gnaegi est la source même du stress des enseignants et de leur nonreconnaissance...

Dernière question: dans ce système anxiogène, en quoi les besoins des enfants en difficulté sont-ils reconnus et pris en charge?



15% de rabais pour les membres du SAEN... et chacun des membres des associations du SER. Allez sur www.le-ser.ch

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Equivalent plein temps. 1 EPT pour 2564 élèves. Heureusement que tous n'y ont pas recours.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'hyperactivité dans quasiment tous les cas.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'enveloppe a augmenté de 500'000 fr., dans une proportion moindre toutefois que le nombre d'élèves concernés.

Auxquels participaient l'inspecteur et l'assistant d'inspection.
Selon Frédéric Back, le Canada a renoncé à l'intégration depuis 10 ans déjà. Daniel Calin (formateur d'enseignants spécialisés, http://dcalin.fr/auteur.html) parle, lui, de «massacres de l'intégration».

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cf. Journée romande de l'enseignement spécialisé à Renens.